

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°4 Permissions,

n°4

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 405 du 31/08/1930

Date de publication

2 août 1930

Date du numéro

31 août 1930

TEXTE INTÉGRAL

une permission de détente de 27 jours à compter du 1 septembre 1930 est accordée à M. Bassières, commis principal des secrétariats généraux, pour en jouir à la colonie.